

Partie 4

'je décide'

'je décide'

Le monde n'est pas statique, il est en constante évolution. Cette évolution engendre de nouvelles possibilités et de nouveaux défis. Dans le monde actuel, les progrès technologiques concernant les traitements de données à caractère personnel occupent une place importante, également chez les enfants et chez les jeunes. La technologie vient enrichir leur environnement de vie. Cependant, les progrès technologiques sont souvent ressentis comme une menace pour la vie privée. Tout traitement de données s'accompagne en effet de risques au niveau de la protection de la vie privée. Mais s'ils utilisent leurs données à caractère personnel ainsi que celles d'autrui de manière réfléchie et responsable, les enfants, les jeunes et leurs parents peuvent avoir confiance en ces nouvelles technologies et profiter des nombreux avantages qu'elles offrent.

L'initiative 'je décide' se fonde dès lors sur le principe que la protection de la vie privée de nos enfants et de nos jeunes ne peut être garantie que si ceux-ci sont conscients de leur vie privée et de celle des autres. Le site Internet www.jedecide.be ainsi que tous les projets 'Je décide' visent donc à montrer aux jeunes comment acquérir une attitude respectueuse de la vie privée, pour eux-mêmes mais aussi vis-à-vis d'autrui. L'équipe qui porte le projet 'Je décide' se compose d'un petit groupe de collaborateurs de la Commission vie privée, chacun avec un bagage différent mais tous animés par la même conviction : il faut encourager les jeunes à développer leur réflexe de protection de la vie privée.

Le principal vecteur d'information de 'je décide' est son site Internet www.jedecide.be. Ce site contient des informations sur la protection des données à caractère personnel, adaptées à 4 groupes cibles : les enfants, les jeunes, les parents et l'enseignement.

Sachant que les parents et les écoles aussi sont souvent confrontés à de nombreuses questions sur la vie privée de leurs enfants/élèves, 'je décide' entend également être une source d'informations pour eux. Comme ils sont les acteurs principaux de l'éducation des enfants et des jeunes, 'je décide' souhaite en outre aussi les encourager à participer à la conscientisation à la protection de la vie privée auprès des enfants et des jeunes.



1 'je décide' en 2015

En 2015, le projet 'je décide' a définitivement gagné sa place au sein de la Commission vie privée. Avec les années, le projet 'je décide' et l'équipe qui le soutient ont évolué jusqu'à devenir un point de référence pour la problématique de la vie privée telle qu'elle est perçue - en ligne ou non - par les jeunes mais aussi par leurs parents et leurs enseignants.

Cette année, l'accent a été mis sur les adolescents (15-18 ans). Ce groupe cible a grandi avec les nouvelles technologies et les médias sociaux. Les smartphones, Youtube, Facebook, Snapchat, WhatsApp ou encore Instagram n'ont aucun secret pour eux et ce sont justement très souvent eux qui apprennent à leurs parents, et même à leurs enseignants, à connaître et à utiliser les nouvelles applis. Bien que ces jeunes intègrent facilement ces nouveautés dans leur vie quotidienne, il s'avère que beaucoup d'entre eux ne soupçonnent pas les conséquences que leurs activités en ligne peuvent avoir sur leur vie privée.

C'est pour cette raison que 2015 est devenue pour "je décide" l'année du droit à l'image. Il s'agit d'un thème qui ne laisse personne indifférent - comme on a pu le constater - et qui suscite des interrogations chez beaucoup de personnes. D'après des chiffres provenant de la ligne téléphonique flamande gratuite d'aide aux jeunes "Awel", une centaine d'appels passés en 2015 par des jeunes concernaient des faits de harcèlement liés à des photos ou des vidéos. Plus spécifiquement, il s'agit souvent de harcèlement au moyen d'une vidéo/photo dénudée, envoyée ou postée en ligne sur Internet/Facebook/Snapchat par la personne concernée elle-même ou non. Ce service téléphonique d'aide aux jeunes constate également que les enfants et les jeunes ne semblent pas vraiment connaître leurs droits concernant la diffusion non souhaitée de vidéos et de photos. Plus de 100 appels, cela représente en moyenne 2 appels par semaine Sachant que tous les jeunes sont loin d'aller chercher une oreille attentive auprès de lignes d'aide telles que "Awel", cela indique qu'une partie de nos jeunes rencontrent des problèmes liés à la diffusion de leur image.

Le droit à l'image implique en bref que la prise et la diffusion d'images de personnes nécessitent le consentement de la (des) personne(s) y apparaissant. 'je décide' a attiré l'attention sur ce thème via plusieurs actions (élaboration d'un kit pédagogique, diffusion d'un dépliant et création d'un bloc thématique sur le site Internet 'je décide').

Voici un aperçu des principales initiatives de 'je décide' en 2015.

1.1 Le laboratoire de la vie privée - un projet en collaboration avec Emsc (groupe de recherche inter-universitaire flamand) et le Département flamand de l'Enseignement et de la Formation - proclamation du lauréat

"Comment ça marche, les paramètres de confidentialité?", "Je ne comprends pas comment utiliser les paramètres de confidentialité

sur les réseaux sociaux", ... Nombreux sont les jeunes (mais aussi les adultes) qui n'utilisent pas les paramètres de confidentialité mis à disposition par les sites de réseaux sociaux. Peut-être parce qu'ils ignorent leur existence, mais peut-être aussi parce qu'ils ne savent pas comment s'en servir. Signaler aux jeunes qu'ils doivent utiliser les paramètres de confidentialité sur les réseaux sociaux n'est donc qu'un début.

C'est pour cette raison que l'équipe 'je décide' a créé le "laboratoire de la vie privée". Il s'agit d'une initiative à part entière mais qui a aussi été utilisée dans le cadre de la campagne "Wie ben jij online?" (uniquement en néerlandais) du Département flamand de l'Enseignement et de la Formation. "Wie ben jij online?" était une campagne sur la protection de la vie privée en ligne destinée aux classes du 1^{er} degré du secondaire. Elle s'est déroulée du 16 octobre 2014 au 15 janvier 2015. La campagne était assortie d'un concours dont l'une des épreuves était le "laboratoire de la vie privée" de 'je décide'.

C'est une école de Bree qui en est sortie gagnante. Cette classe a remporté une journée dans un parc d'attractions et a bénéficié d'une session d'information sur l'utilisation d'Internet ; le professeur a quant à lui gagné une tablette. La classe 1Ba PIVA Antwerpen a tenté l'aventure du laboratoire de la vie privée et a réalisé une vidéo créative sur l'utilisation de mots de passe sûrs. Cette vidéo a été publiée sur notre site Internet : www.jongeren.ikbeslis.be/privacytyps-uit-het-lab-0.

1.2 Kit pédagogique "Droit à l'image"

Cette année, l'équipe 'je décide' a élaboré le kit pédagogique "Droit à l'image" pour le deuxième et le troisième degré du secondaire, en collaboration avec l'asbl flamande CHIPS.

Il ne fait aucune doute qu'il existe un grand besoin de plus d'explications sur ce thème. Nous partageons tous massivement des photos et des vidéos 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et nous sommes submergés par un flot d'images sur tout et n'importe quoi : nous-mêmes, nos enfants, notre famille, notre club de sport, notre école, notre travail, notre paroisse, notre mouvement de jeunesse, etc. Youtube, Snapchat, Instagram, Airdrop, WhatsApp, ... Encore inexistant il y a quelques années, ils font à présent partie de notre quotidien. Pour nos jeunes, une vie sans partage d'images en ligne est à présent inconcevable.

Les temps ont changé et il est évident que ces évolutions mettent notre vie privée en péril. Plus personne ne semble encore savoir précisément si l'on peut refuser d'être filmé ou interdire la diffusion d'images sur lesquelles on apparaît.

Le kit pédagogique "Droit à l'image" apporte une réponse à ces questions. À l'aide d'exemples tirés de leur quotidien - du selfie aux vidéos de fêtes scouts -, les élèves apprennent que tout ne peut

pas être filmé/photographié n'importe comment et encore moins partagé en ligne. Le kit pédagogique contient aussi un exercice photo interactif que les élèves peuvent réaliser pour se tester. Conçu sous une forme modulaire, le kit pédagogique peut être utilisé aussi bien dans l'enseignement général que dans les orientations techniques et professionnelles. Il est disponible en français et en néerlandais. Il peut être téléchargé gratuitement sur notre site Internet www.jedecide.be, groupe cible "Pour l'enseignement".

L'objectif du kit pédagogique est de contribuer positivement à une attitude plus consciente et plus respectueuse de la vie privée chez les jeunes lors de la prise et de l'utilisation d'images.

Le kit pédagogique est le résultat de la collaboration fructueuse entre l'équipe "je décide" de la Commission vie privée et l'asbl flamande CHIPS. Grâce à la combinaison unique des connaissances, de l'expérience et des compétences des deux organisations, le kit pédagogique permet aux élèves de s'initier au droit à l'image de manière ludique.

Le kit pédagogique a été diffusé via les forums pédagogiques néerlandophones et francophones et publié sur le site Internet 'je décide'. Un mailing destiné à en faire la promotion a aussi été envoyé à toutes les écoles belges.



1.3 Dépliant "Droit à l'image - Okidoki ?"

Outre le kit pédagogique, l'équipe 'je décide' a également réalisé un dépliant sur le droit à l'image. Ce dépliant a été spécialement conçu par et pour les jeunes grâce à une collaboration entre 'je décide' et l'asbl CHIPS. Cette association est soutenue par la Communauté flamande et s'adresse aux jeunes ayant des ambitions journalistiques. Les exemples du dépliant sont inspirés de faits réels. Le contenu correspond spécifiquement aux aptitudes et à l'environnement de ce groupe cible.

Par le biais de ce dépliant, les jeunes apprennent que la prise et la diffusion d'images ne sont permises que si la personne qui y apparaît a donné son consentement. À l'instar du kit pédagogique sur le droit à l'image, le propos n'est pas ici d'interdire la prise et la diffusion d'images mais d'apporter aux jeunes les connaissances et les aptitudes nécessaires pour leur permettre d'adopter une attitude correcte lors de la prise et de l'utilisation d'images d'eux-mêmes et d'autrui. De cette façon, les problèmes relatifs aux images seront évités et la prise et le partage d'images resteront un plaisir pour tout le monde.

Le dépliant est disponible dans les trois langues nationales et a été publié sur les forums pédagogiques et sur le site Internet 'je décide'. Un mailing à grande échelle destiné à en faire la promotion a aussi été envoyé aux villes et communes, aux écoles et aux centres PMS de Belgique.

L'énorme intérêt pour le dépliant confirme qu'il répond à un besoin général. Les commandes arrivent massivement tant des villes et communes, des écoles, des centres PMS mais aussi des hautes écoles et des universités. Fin 2015, 37.000 dépliantes avaient déjà été diffusés.

Il est d'ores et déjà évident qu'en 2016 également, le dépliant restera tout à fait d'actualité et que le besoin d'informations correctes sur ce thème grandira encore.

Le dépliant "Droit à l'image - Okidoki ?" peut être commandé gratuitement via notre site Internet www.jedecide.be.



1.4 Site Internet

Bien que ce thème ne sera pas approfondi ici, il va de soi que le site Internet 'Je décide' est mis à jour et renouvelé en permanence. En 2015, deux blocs thématiques y ont été ajoutés, consacrés au droit à l'image pour l'un et aux smartphones, aux tablettes et à leurs application pour l'autre.

1.5 Participation à des groupes de travail nationaux et internationaux sur l'éducation aux médias

1.5.1 Groupe de travail "Digital Education for all" de la Conférence internationale des commissaires à la protection des données

En 2015, l'équipe 'Je décide' a suivi ce groupe de travail qui entend promouvoir l'échange de bonnes pratiques et d'initiatives des autorités de protection des données, et pas seulement des européennes mais aussi de celles en dehors des frontières de l'Europe qui visent à sensibiliser les citoyens au respect de la protection de la vie privée et des données à caractère personnel. Le groupe de travail se concentre principalement sur des campagnes de promotion et de sensibilisation à l'intention des enseignants, des éducateurs et d'autres acteurs du secteur de l'éducation, ainsi que des parents.

1.5.2 Adlit

Adlit est un projet de recherche sur l'éducation à la publicité chez les mineurs. L'objectif du projet Adlit (contraction de 'advertising literacy' ou éducation à la publicité) est d'analyser la manière dont nous pouvons éduquer nos enfants et nos jeunes à la publicité, afin qu'ils deviennent des consommateurs informés capables de faire leurs choix de manière réfléchie. De plus amples informations sur ce projet figurent sur le site : www.adlit.be.

Un membre de l'équipe 'Je décide' fait partie du comité d'accompagnement de cette recherche scientifique.

1.5.3 Table ronde sur la vie privée (en ligne) et sur le rôle des responsables de l'éducation

Le 16 septembre 2015, la "Kinderrechtcoalitie Vlaanderen" (coalition flamande des droits de l'enfant) a organisé une table ronde sur la vie privée (en ligne) et sur le rôle des responsables de l'éducation. La "Kinderrechtcoalitie Vlaanderen" est un réseau de 26 organisations non gouvernementales actives dans le domaine des droits de l'enfant au sens large. Sa tâche principale est de contrôler le respect en Belgique de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

En 2015, la "Kinderrechtcoalitie" a choisi la "vie privée" comme thème qu'elle souhaitait aborder. Sous la forme de deux "tables

rondes", elle tente de déterminer où se situent les problèmes et quelles recommandations elle peut formuler. Grâce à l'apport des débats menés en tables rondes, la "Kinderrechtcoalitie" entend aboutir à une position (appelée 'position paper'). Forte de cette position, la "Kinderrechtcoalitie" entame ensuite son travail visant à influencer la politique.

L'équipe 'Je décide' a répondu à une invitation à participer à la table ronde consacrée à la vie privée (en ligne) et au rôle des responsables de l'éducation.

1.5.4 Belgian Better Internet Consortium - B-Bico

Dans le cadre du "Connecting Europe Facility Program" (Programme du mécanisme pour l'interconnexion en Europe) de la Commission européenne, Child Focus a mis sur pied un nouveau projet, appelé B-BICO (Belgian Better Internet Consortium), et ce en partenariat avec Media Animation, Cert.be, le Conseil Supérieur de l'Éducation aux Médias et le Vlaams Kenniscentrum voor Mediawijsheid (Centre de connaissances flamand pour l'éducation aux médias). L'objectif premier de ce projet est de regrouper tous les acteurs importants œuvrant à un Internet meilleur et plus sûr pour les enfants et pour les jeunes. La création d'un consortium de ces acteurs a pour but de stimuler l'échange de connaissances et de faciliter les synergies ou les collaborations concrètes. En outre, les partenaires du projet mettront également sur pied plusieurs actions concrètes de formation et de sensibilisation. Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet sur la page Internet suivante : www.b-bico.be.

L'équipe 'Je décide' était présente à la réunion de lancement et suit ce projet.

1.5.5 Plate-forme de concertation sur la plus-value de la recherche en matière d'éducation aux médias pour l'industrie des médias (et vice-versa)

Ces prochaines années, le Centre flamand pour l'éducation aux médias, "Mediaswijs.be", entend travailler à un parcours destiné à impliquer davantage l'industrie des médias dans la question de l'éducation aux médias. Il organise dès lors plusieurs sessions de réflexion afin d'examiner comment différents acteurs de l'industrie en question peuvent se renforcer mutuellement.

Le 19 novembre 2015, 'Je décide' a assisté à la première de ces sessions.